



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 20 avril 2010 à 19 h, le projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement 01-275-62 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet est de confirmer l'usage « parc » E.1(1) sur le lot 1 880 243.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 19 mai 2010 à 18 h 30 à la maison de la culture Mercier, située au 8105, rue Hochelaga conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée, le règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement et les plans de zones sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 27^E JOUR D'AVRIL 2010.

M. Daniel Hébert
Secrétaire d'arrondissement substitué